

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 février 2014

FORMATION PROFESSIONNELLE - (N° 1754)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

AMENDEMENT

N ° 400

présenté par

Mme Neuville, Mme Coutelle, M. Sirugue, Mme Olivier, M. Germain, Mme Romagnan,
Mme Lacuey, Mme Bouziane, Mme Untermaier, Mme Gueugneau et Mme Crozon

ARTICLE 14

Compléter la deuxième phrase de l'alinéa 16 par les mots :

« et publie un rapport annuel sur les pratiques des branches et des régions visant à mieux prendre en compte l'accès des femmes aux politiques d'information et d'orientation professionnelle, de formation professionnelle initiale et continue, d'insertion et de maintien dans l'emploi. ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à reprendre une des recommandations du rapport d'information de la Délégation aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les femmes et les hommes concernant l'accès aux politiques d'information et d'orientation professionnelle, de formation professionnelle initiale et continue et d'insertion et de maintien dans l'emploi. La diffusion de ces bonnes pratiques est un élément essentiel pour permettre aux femmes de mieux concilier leurs besoins de formations et les difficultés qu'elles rencontrent.